

PRESS RELEASE



CANADA

COMMUNIQUÉ

Miss Hart

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

NO 4

FOR RELEASE AT 9:30 AM
JANUARY 9, 1970

CANADIAN RELIEF TO NIGERIA

The Secretary of State for External Affairs, the Honourable Mitchell Sharp, today announced that the Government has decided to respond to requests for further assistance by the agencies engaged in relief activities on both sides of the fighting lines in Nigeria. A sum of \$2,250,000 will be provided bringing to more than \$5,000,000 the amount contributed by Canada to relief since the outbreak of hostilities in Nigeria.

The funds are to be allocated as follows:

To the Canadian Red Cross \$750,000 to be disbursed as follows:

To the International Committee of the Red Cross in support of its continuing relief activities and medical services in Biafran-held territory	\$250,000
---	-----------

To the Nigerian Red Cross for relief activities in Federally-controlled territory	\$500,000
---	-----------

To CANAIRELIEF for the movement of relief supplies into Biafran-held territories	\$1,000,000
--	-------------

To the Nigerian Rehabilitation Commission, to be used for relief activities	\$500,000
---	-----------

A statement of the Government's position on the Nigerian conflict is attached.

The Nigerian Conflict

The Canadian people and their Government have viewed the tragic events of the last 2½ years in Nigeria with the utmost distress and concern. The suffering and starvation of the non-combattant population is inevitable in war and is compounded by the narrow margin of subsistence that exists at the best of times in that area.

Canada cannot intervene politically or militarily in this conflict but, as a responsible member of the international community, has sought out every possible opportunity to urge the parties to meet and settle the dispute peacefully. Canada has also supported the initiatives of third parties aimed at the same ends.

Cessation of Hostilities

In accordance with the provisions of the United Nations Charter, the Organization of African Unity has asserted responsibility for encouraging a peaceful settlement, and has insisted that the Nigerian conflict must be settled in Africa and by Africans. This view is supported by the Secretary-General of the United Nations and an overwhelming majority of member nations, who agree that the United Nations is not the proper forum for discussion of the Nigerian conflict. The peace initiatives of His Holiness the Pope, the Emperor of Ethiopia and the Secretary-General of the Commonwealth have so far met with failure. These facts demonstrate that it does not lie within Canada's power to solve the problem by unilateral action or by introducing the question at the United Nations.

Canada has tried to help in ways acceptable to the African nations: by participating as a member of the International Military Observer Team and by offering to provide assistance that might be called for by the Emperor of Ethiopia or the Organization of African Unity in bringing about peace talks or in implementing a peaceful settlement. In addition, Canada has repeatedly urged upon the Nigerian Government the advantages of a negotiated settlement and publicly opposed the shipment of arms to either side. Strong representations to nations shipping arms have been made on every possible occasion.

Relief

The suffering of the innocent in Nigeria can only be brought to an end when the conflict ceases, but it can be alleviated by the provision of medical services

and food supplies to the civilian population on both sides of the fighting lines. The Red Cross has been the principal agency engaged in this humanitarian work on both sides. For this reason, and because the Government believes strongly in preserving the vitality and efficacy of the Red Cross as the chosen instrument designated by the great majority of the states of the world for more than 100 years as primarily responsible for relief activities, Canadian aid to both sides has been channelled through this agency. Without a healthy, functioning Red Cross, the 1949 Geneva Conventions on the Law of War would lose much of their effect. The international community could no longer rely in cases of disaster on a readily available, functioning and generally-acceptable relief organization.

The Canadian Government has constantly sought more effective methods of delivering greater quantities of relief supplies. Canada took the lead in attempting to arrange for daylight flights into Biafran-held territory in order to increase the quantity of food delivered. These attempts were redoubled when a Red Cross aircraft was shot down, bringing Red Cross relief flights to an end. Efforts were made to persuade the Federal Nigerian Government to accept daylight relief flights to Biafran-held territory and to meet the Biafran military objections to daylight operations. The Nigerian Government agreed but the Biafrans did not. More recently, careful studies have proved the feasibility of dropping relief supplies by air from Canadian Armed Forces aircraft into areas of Biafran-held territory not now reached by relief carried on board night flights. Tests of air drops were conducted in Canada with Hercules aircraft, an examination was made of West African airport and relief storage facilities needed to support such an operation and the Red Cross was consulted. The necessary organizational steps to mount such an airlift, with its immense delivery potential, were undertaken. A Canadian proposal to this effect was put forward to the Federal Nigerian Government but not so far accepted, presumably because they continue to prefer the daylight flights to which they have agreed and which would be more effective in the delivery of relief supplies.

The Government supported the Red Cross airlift into Biafra while it continued. When it ended, we pursued vigorously the attempts to organize daylight flights. When it became apparent that because of Biafran objections daylight flights could not be made, we worked seriously

towards a practical proposal for air-dropping supplies.

The Canadian Government has sought to assure the military authorities on both sides that relief activities must be regarded in a purely humanitarian context, distinct from military considerations. Neither a daylight airlift to Uli nor daylight air drops to other parts of Biafra need present any military disadvantage. Means must be found to increase substantially the flow of relief supplies. In the absence of any early possibility of doing this, however, it is imperative that existing channels be supported, no matter how limited these may be in the amount of relief they can move.

The Government has decided to respond to requests for further financial assistance to those organizations now involved in relief activities on the separate sides of the fighting lines. It takes that decision conscious of the terrible toll of human suffering which continues and aware of the wish of Canadians to assist in whatever way they can. The Government is therefore making available for relief activities in all parts of Nigeria an additional sum of \$2,250,000. This will be distributed partly to the Nigerian Red Cross and the Nigerian Rehabilitation Commission for their activities in the federally-controlled territory, where an ever-increasing number of refugees must be fed; partly to CANAIRELIEF to assist that organization to continue its flights into Biafran-held territory, and partly to the Canadian Red Cross for support of the International Committee of the Red Cross which, despite the cessation of its food flights, continues its relief activities and medical services on both sides of the fighting lines. The allocations being made now will bring to more than \$5,000,000 the total amount of Canadian Government assistance for relief in this theatre since appeals began in mid-1968 for international assistance. Should ways be found of increasing substantially the relief flow, whether by daylight flights, by air drops or by land or water corridors, then the Government will give its support to such alternatives as a means of feeding more people.

The Nigerian conflict has now been raging for almost thirty months. We hope and pray it will soon conclude. At that time an immense need will exist for massive relief operations and for friendly assistance. When that time comes Canada will be ready to provide its share of whatever may be required by way of food, medical and other material aid and to act, upon request, to help to secure the peace and to contribute to the rehabilitation of the lives of the Nigerian people.



no 4

POUR DIFFUSION A 9:30 HEURES
LE 9 JANVIER 1970

SECOURS CANADIEN AU NIGERIA

Le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, monsieur Mitchell Sharp, annonce aujourd'hui que le Gouvernement a décidé d'accéder aux demandes d'aide additionnelle que lui ont adressées les organismes engagés au Nigéria dans les activités de secours des deux côtés de la ligne de feu. Il accorde la somme de \$2,250,000, ce qui porte à plus de cinq millions de dollars le montant en secours versé par le Canada depuis le début des hostilités au Nigéria.

Ces fonds serviront aux fins suivantes:

\$750,000 à la Croix-Rouge canadienne, à répartir comme il suit:

au Comité international de la Croix-Rouge
pour lui permettre de continuer ses
activités de secours et ses services
médicaux dans le territoire biafrais \$250,000

à la Croix-Rouge nigérienne pour
subventionner ses activités dans
le territoire sous régime fédéral \$500,000

Un million de dollars à CANAIRELIEF pour l'acheminement de secours vers l'enclave biafraise.

\$500,000 à la Commission nigérienne de rétablissement pour subventionner des activités de secours.

Ci-joint une déclaration sur la position du Gouvernement relativement au conflit nigérien.

Le conflit nigérien

C'est avec une véritable angoisse et une profonde inquiétude que les Canadiens et leur Gouvernement assistent aux tragiques événements qui se déroulent au Nigéria depuis deux ans et demi. La souffrance et la misère frappent inévitablement les populations non-combattantes durant une lutte armée et sont encore plus aiguës en raison de l'étroite marge de subsistance qui existe dans cette région du monde même lorsque tout va pour le mieux.

Le Canada ne peut pas intervenir politiquement ni militairement dans le conflit mais, comme membre de la communauté internationale, il recherche toutes les occasions possibles d'inciter les deux camps à se rencontrer et à régler leur différend par des moyens pacifiques. Le Canada seconde aussi les initiatives des tierces parties qui tendent aux mêmes fins.

Cessation des hostilités

Conformément aux dispositions de la charte des Nations-Unies, l'Organisation de l'unité africaine s'est imposée la tâche de chercher à réaliser un règlement pacifique et a insisté sur le fait que le conflit doit être réglé en Afrique et par les Africains. Ce point de vue a reçu l'appui du Secrétaire général des Nations-Unies et d'une majorité écrasante des Etats membres qui s'accordent à dire que l'assemblée des Nations-Unies n'est pas l'endroit qui convient pour des discussions sur le conflit nigérien. Les initiatives de paix de Sa Sainteté le Pape, de l'Empereur D'Ethiopie et du Secrétaire général du Commonwealth ont jusqu'ici échoué. Tous ces faits montrent bien qu'il n'appartient pas au Canada de résoudre le problème en procédant à une action unilatérale ni en portant la question devant les Nations-Unies.

Le Canada a tenté d'aider par les moyens que les Etats africains jugent acceptables, c'est-à-dire en participant à titre de membre de l'Equipe internationale d'observateurs militaires et en offrant de fournir toute l'aide dont pourrait avoir besoin l'Empereur d'Ethiopie ou l'Organisation de l'Unité africaine pour organiser des pourparlers de paix ou réaliser un règlement pacifique. En outre le Canada a fait valoir à plusieurs reprises auprès du gouvernement du Nigéria les avantages d'un règlement négocié et il s'est publiquement opposé à l'expédition d'armes aux deux belligérants. Chaque fois qu'il en a eu l'occasion, il a fait de fortes instances auprès des pays qui ne craignent pas, eux, de fournir des armements.

Secours

Les innocents au Nigéria ne connaîtront de fin à leurs souffrances que lorsque cessera le conflit mais ces misères peuvent toutefois être allégées par la fourniture de soins

médicaux et de vivres aux populations civiles des deux côtés de la ligne de combat. La Croix-Rouge est le principal organisme qui s'est engagé dans ces travaux de secours humanitaire des deux côtés du front. C'est pour cette raison, et aussi parce que le Gouvernement croit qu'il faut préserver la vitalité et l'efficacité de la Croix-Rouge comme instrument choisi et reconnu depuis plus de 100 ans par la grande majorité des Etats du monde pour dispenser leurs activités de secours, que l'aide du Canada aux deux camps a été acheminée par l'intermédiaire de cet organisme. Sans une Croix-Rouge saine et en bon état de fonctionnement, les Conventions de Genève sur le droit de la guerre signées en 1949 perdraient une grande partie de leur efficacité. La communauté internationale ne pourrait plus, en cas de désastre, compter sur cette organisation de secours toujours prête à intervenir, efficace et acceptée par tous.

Le Gouvernement canadien a constamment cherché des méthodes plus efficaces en vue de livrer de plus grandes quantités d'approvisionnements de secours. Le Canada a essayé le premier d'organiser des vols de secours diurnes vers le territoire détenu par les Biafrais pour augmenter les livraisons de provisions alimentaires. Ces efforts se sont poursuivis encore plus intensément lorsqu'un avion de la Croix-Rouge a été abattu, mettant fin aux vols de secours de la Croix-Rouge. Des efforts ont été tentés pour persuader le gouvernement fédéral nigérien d'accepter les vols de secours diurnes vers le territoire détenu par les Biafrais et pour faire taire les objections des Biafrais sur les conséquences militaires des opérations de secours diurnes. Le gouvernement nigérien a accepté et les Biafrais ont refusé. Plus récemment, des études détaillées ont montré que des appareils des forces armées canadiennes pourraient larguer des provisions de secours dans le territoire détenu par les Biafrais et non encore atteint par les secours transportés lors des vols de nuit. Les essais de largage ont été effectués au Canada au moyen d'appareils Hercules, on a étudié la configuration des aéroports de l'Afrique occidentale et des installations d'entreposage des secours nécessaires pour appuyer une telle opération, puis on a consulté la Croix-Rouge à ce sujet. On a entrepris de mettre au point les mesures nécessaires pour organiser ce genre de pont aérien, qui posséderait une capacité de livraison considérable. Dans ce but une proposition canadienne a été déposée auprès du gouvernement nigérien, qui ne l'a pas encore acceptée, sans doute parce qu'il préfère toujours les vols de jour qu'il a acceptés antérieurement et qui seraient plus efficaces pour la livraison de provisions de secours.

Tant qu'a duré le pont aérien de la Croix-Rouge au Biafra, le Gouvernement canadien l'a appuyé. Lorsque cette activité s'est arrêtée, nous nous sommes efforcés d'organiser des vols de jour. Quand il a été manifesté que les vols de jour ne pouvaient s'effectuer à cause des objections biafraises, nous avons recherché sérieusement un moyen pratique de parachuter le ravitaillement.

Le Gouvernement canadien a tâché de convaincre les autorités militaires des deux camps que les activités de secours doivent être considérées dans un cadre purement humanitaire distinct des cadres militaires. Ni la liaison aérienne de jour vers Uli, ni le ravitaillement largué de jour dans d'autres parties du Biafra ne présentent des inconvénients militaires. Il faut trouver les moyens d'accroître considérablement le volume des secours. Toutefois comme cela ne peut se faire à bref délai, il est impératif que les voies existantes soient maintenues même si elles sont limitées en ce qui concerne le volume du ravitaillement qu'elles peuvent transporter.

Le Gouvernement a décidé de se rendre aux vœux des organismes qui prodiguent des secours de part et d'autre des zones de combat et qui désirent une aide financière accrue. Il prend cette décision conscient de la terrible souffrance humaine qui continue et du désir des Canadiens d'offrir leur aide par tous les moyens possibles. Le Gouvernement met donc à la disposition des services de secours dans toutes les parties du Nigéria une somme additionnelle de \$2,250,000. Une tranche de cette contribution ira à la Croix-Rouge nigérienne et à la Commission nigérienne de rétablissement pour les services qu'elles rendent dans le territoire sous contrôle fédéral, où il faut nourrir un nombre sans cesse croissant de réfugiés; une autre partie de la somme sera versée à CAHAIRELIEF pour aider cet organisme à continuer ses vols dans le territoire détenu par les Biafrais et une tranche ira à la Croix-Rouge canadienne pour assister le Comité international de la Croix-Rouge qui, malgré l'arrêt de ses vols de vivres, offre toujours ses services médicaux aux deux parties belligérantes. Les allocations actuelles porteront à plus de cinq millions de dollars le montant total de l'aide versée par le Gouvernement canadien depuis le premier appel de secours international, lancé vers le milieu de 1968. S'il est possible d'accroître substantiellement le courant d'aide au moyen de vols de jour, de secours largué, de corridors terrestres ou maritimes, le Gouvernement appuiera ces solutions qui permettraient de nourrir plus de gens.

Le conflit nigérien fait rage depuis une trentaine de mois. Nous espérons et souhaitons qu'il se règle sans délai, après quoi, il y aura une forte demande de secours massif et d'assistance cordiale. Le Canada sera prêt alors à offrir l'aide requise en vivres, en services médicaux ou matériels et, sur demande, il s'efforcera d'assurer la paix et de contribuer à la réadaptation sociale des Nigériens.